

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL
TENUE LE 18 NOVEMBRE 2013 À 19 h 30**

Sont présents : M. Germain Richer, maire
M. Gaétan Bordeleau, conseiller
Mme Danielle Léger, conseillère
M. Gilbert Brunet, conseiller
M. Claude Leroux, conseiller
Mme Brigitte Paquette, conseillère
M. Joël Badertscher, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Germain Richer, maire.

Point 25

19437-11-13

**DEMANDE DE MORATOIRE – INSTALLATION DES COMPTEURS
DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteur 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT que le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans, par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans, représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Brigitte Paquette
Appuyé par madame Danielle Léger

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec, d'imposer immédiatement à Hydro-Québec, un moratoire sur l'installation de tout nouveau compteur de nouvelle génération.
3. QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec, de créer une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution.
4. QUE le conseil municipal demande que le gouvernement du Québec exige d'Hydro-Québec, qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaires, le remplacement